



Lille

du 21/12/2023

au 20/12/2024

Organisme de formation habilité à
dispenser les formations

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

04/10/2023 à 10h

15/11/2023 à 14h

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

01/12/2023

TESTS DE SÉLECTION

Écrit et Oral :

09/12/2023

DURÉE de la FORMATION

600 h de formation en centre aux
CEMEA et

600h de stage pratique

TAUX DE RÉUSSITE

85,6 %

TARIF (suivi alternance inclus)

• Individuel et salarié :

8100€ (soit 13,50€/heure)

variable en fonction du cursus, du
volume d'heures et du statut du
candidat.

Dans tous les cas, nous contacter.

• Apprenti : tarif en vigueur

+ 75€ frais additionnels

CONTACTS



Référente administrative

Châine BENDIF

cbendif@cemeanpdc.org

Responsable des formations

BPJEPS

Magalie PITUCH

mpituch@cemeanpdc.org

CEMÉA Nord-Pas de Calais

11 rue Ernest Deconynck 59000 LILLE

03.20.12.80.00

accueil@cemeanpdc.org



Quel métier dans l'animation ?

L'animateur «loisirs tous publics» accompagne tous types de publics en situation de loisirs en s'appuyant sur la découverte d'activités diversifiées. Il intervient néanmoins prioritairement auprès d'enfants et de jeunes et à ce titre peut être amené à diriger ou à assurer la coordination pédagogique d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

Ce métier comporte une dimension collective, quel que soit le type d'activité. L'animateur est amené à conduire un groupe dans la pratique d'activités d'animation, de médiation, de découverte de l'activité et de développement de la personne ayant pour objectif de favoriser la mise en action des personnes, le développement de la citoyenneté, l'engagement associatif, renforçant la capacité à vivre ensemble.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales ou intercommunales, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand. L'offre d'animation concerne tous les publics et peut s'adresser à une population de proximité ou à un public plus spécifique (hôpitaux, villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement...).



Le BPJEPS Animateur Loisirs Tous Publics

Cette formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité Animateur mention Loisirs Tous Publics (LTP) vise à qualifier des professionnels de l'animation techniciens de l'éducation populaire, capables de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation. Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP 28557) est classé au niveau 4. La personne titulaire de ce BPJEPS LTP peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et du médico-social. Il peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} et 2^e classe.



Une formation en alternance

La formation est organisée en alternance, elle s'articule donc entre des temps de formation en centre (600 heures) et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle (600 heures) soit 1200 heures. Pour les animateurs déjà en poste, ces 600h de stage pratique sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail. Cela permet de mettre en oeuvre sur le terrain les savoirs acquis en centre de formation.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites sur le lieu de stage pratique. En structure, un tuteur ou une tutrice accompagnera le ou la stagiaire.



La formation en centre : contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes. Dans le programme de formation, **une mobilité européenne de 14 jours** est prévue. L'inscription à cette formation implique de s'engager à y participer.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Pratiques d'activités et analyse, apports théoriques, étude de cas, échanges de pratiques. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.



Infos et inscription sur

Cemea FORMATION .com



Objectifs

La formation est précédée par une étape de positionnement qui permet l'individualisation du parcours. La formation est construite autour de 4 Unités Capitalisables (UC) issues du référentiel dont 2 UC communes à tous les BPJEPS.

UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

UC 3 - Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs
- Accueillir les publics

UC 4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Conduire des activités d'animation
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention loisirs tous publics en référence au projet de la structure

Tarif et financement

8100€ de frais pédagogique (soit 13,50€/h)
+ 75€ de frais additionnels⁽¹⁾⁽²⁾

⁽¹⁾ 15€ de frais de dossier remboursés si le bénéficiaire profite d'une prise en charge du conseil régional (PRF)

⁽²⁾ 60€ de frais d'inscription exigible à l'entrée en formation (uniquement pour les salariés).

Le BPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage (via le CFA ESSAS) ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur
- du Compte Personnel de Formation (CPF)
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation)
- d'une prise en charge financée par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan Régional de Formation



Les C.E.M.É.A.

Les C.E.M.É.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.

Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.



Accès à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secteur : PSCI, AFPS, PSE1, PSE2; AFGSU, SST
- Attester d'une expérience d'animation de 200h min. ou être titulaire d'un des diplômes suivant : CQP Animateur Périodique, CPJEPS, BAFA, BAC Pro SPVL, BAC Pro Agricole toutes options, Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription.

- Avoir pris connaissance et accepter les **Conditions Générales de Vente** des Ceméa

<https://ln.cemea.org/cemea-formationcomdocscgy>

- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.



Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le BPJEPS LTP, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC) à travers des épreuves certificatives : production de documents écrits personnels, entretien oral, mise en situation professionnelle.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le lieu principal de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec nos référents handicap :

handicap@cemeanpdc.org